

Cote du document:	<u>EB 2010/99/R.47</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>10 a) iii)</u>
Date:	<u>7 avril 2010</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Modifications des modalités de supervision

**(République de Côte d'Ivoire et
République démocratique du Congo)**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-neuvième session
Rome, 21-22 avril 2010

Pour: **Approbation**

Note aux membres du Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec les responsables du FIDA ci-après:

Mohamed Manssouri

Chargé de programme de pays pour la République démocratique du Congo
téléphone: + 39 06 5459 2330
courriel: m.manssouri@ifad.org

Luyaku Nsimpasi

Chargé de programme de pays pour la République de Côte d'Ivoire
téléphone: + 39 06 5459 2147
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la supervision directe par le FIDA du projet d'appui aux petits producteurs maraîchers (République de Côte d'Ivoire) et du programme de relance agricole dans la province de l'Équateur (République démocratique du Congo).

Mémoire du Président: Modifications des modalités de supervision

(République de Côte d'Ivoire et République démocratique du Congo)

I. Projet d'appui aux petits producteurs maraîchers

1. À sa soixante-neuvième session, en mai 2000, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution à la République de Côte d'Ivoire d'un prêt de 8,3 millions de DTS (équivalant à environ 11,17 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de financer le projet d'appui aux petits producteurs maraîchers. L'objectif général de ce projet est d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la productivité agricole des petits exploitants, en particulier des femmes pauvres et des jeunes. Quatre composantes doivent permettre d'atteindre cet objectif: i) la planification participative et le renforcement des capacités à l'échelon local; ii) le développement de l'irrigation; iii) l'appui au développement de la filière horticole; et iv) la coordination du projet.
2. Il était initialement prévu que le financement soit administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA. La date d'achèvement du projet était fixée au 31 octobre 2009. En raison de la brièveté du temps d'exécution restant, il a été décidé que l'UNOPS garderait le statut d'institution coopérante afin d'appuyer le processus d'achèvement et de clôture du projet.
3. La situation politique a provoqué des retards d'exécution. Il a donc été décidé de prolonger le projet jusqu'au 30 juin 2012 afin d'assurer la durabilité de ses résultats. En vue d'améliorer encore la performance de ce projet, il est proposé de le faire superviser directement par le FIDA. Par rapport à la supervision exercée par une institution coopérante, la supervision directe offre en effet de meilleures possibilités d'accroître l'efficacité en matière de développement à l'échelon du projet, et elle permet en même temps d'accorder plus d'attention aux objectifs généraux du FIDA au niveau du programme de pays. En outre, la supervision directe favorisera l'instauration de synergies et produira des économies d'échelle, les nouveaux projets financés par le FIDA en Côte d'Ivoire étant eux-mêmes directement supervisés par ses soins.

II. Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur

4. À sa quatre-vingt-unième session, en avril 2004, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution à la République démocratique du Congo d'un prêt de 10,0 millions de DTS (équivalant à environ 14,8 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, afin d'aider à financer le programme de relance agricole dans la province de l'Équateur. L'objectif général de ce programme est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des populations rurales pauvres. Son objectif de développement est de rétablir des moyens de subsistance durables pour les communautés rurales, et de les améliorer. Plus spécifiquement, le programme vise à: i) réhabiliter et améliorer les avoirs productifs agricoles, promouvoir l'accès des agriculteurs aux marchés de manière équitable et durable, et accroître les revenus agricoles; ii) réhabiliter et améliorer les avoirs productifs du secteur halieutique, promouvoir l'accès des pêcheurs (y compris les femmes) aux marchés de manière équitable et durable, et accroître leurs revenus; et iii) rétablir et améliorer l'accès des communautés rurales aux

services sociaux essentiels. Les entraves au développement rencontrées par les catégories les plus pauvres de la population rurale, notamment les veuves, les Pygmées et les autres groupes vulnérables, font l'objet d'une attention toute particulière.

5. Il était initialement prévu que le financement soit administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA. La date d'achèvement fixée à l'origine pour ce programme est le 31 décembre 2010. Cependant, l'insécurité qui a régné au cours des trois premières années d'exécution et les difficultés d'accès à la zone du programme ont empêché d'obtenir tous les résultats escomptés dans les délais voulus. Une amélioration de la situation de sécurité a permis de procéder en 2009 à un examen approfondi, qui a fait comprendre à l'équipe chargée du programme que celui-ci offrait la possibilité de produire des résultats substantiels dans une région fortement marquée par l'instabilité politique et par des handicaps structurels tels que le manque d'infrastructure et la faiblesse de la gouvernance. Il a donc été convenu avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo que le programme serait prolongé de 24 mois. À cet égard, la supervision directe par le FIDA est considérée comme un instrument essentiel pour garantir, tant au niveau de ce programme particulier qu'au niveau du programme général de pays, l'obtention de résultats portant sur l'efficacité en matière de développement. Cette décision favorisera également l'instauration de synergies et produira des économies d'échelle, les deux autres projets financés par le FIDA dans le pays étant eux-mêmes directement supervisés par ses soins.

